

La reconstitution du personnel de la magistrature , après 1830 , amena entre le roi et son ministre plus d'un débat où le rude démocrate lutta avec énergie , et , il faut le dire , avec justice contre certaines antipathies personnelles de Louis-Philippe. Mais un tel censeur n'était guère tolérable au-delà des premiers mois de l'établissement d'un nouveau pouvoir , et la malignité publique plaçait dans la bouche du roi ce mot vulgaire : « J'ai trois médecines à rendre , La Fayette , Lafitte et Dupont de l'Eure. » La démission du garde des sceaux , formulée en termes sévères , fut acceptée par Louis-Philippe , et dès ce jour , la séparation de la monarchie de 1830 et du parti démocratique put être considérée comme définitive.

Les derniers jours d'août avaient vu s'opérer en Belgique une révolution calquée en apparence sur la nôtre , mais accomplie dans un esprit tout différent. Rendue à son indépendance par la fuite précipitée du prince d'Orange , la Belgique n'osa pas se constituer en république en présence des traités de 1815 ; elle songea à se donner un souverain , et ses regards se tournèrent vers le duc de Nemours , second fils du roi des Français. Mais la France n'était pas en mesure de profiter d'un tel résultat. Louis-Philippe , contenu par l'Angleterre , refusa formellement la couronne offerte à son fils. Rejetée par ce refus dans les bras des Anglais , la Belgique , après de longs tâtonnements , choisit le prince Léopold de Saxe-Cobourg , et cette élection lui valut les faveurs soudaines de la conférence de Londres , toujours hostile à ses intérêts tant que l'influence française avait paru dominer dans ce pays. Sous ce point de vue , la diplomatie de M. de Talleyrand avait échoué complètement à Londres , quelque soin qu'il eût pris d'amoindrir sa mission en déclarant qu'il ne venait point comme représentant de la France , mais « pour chercher